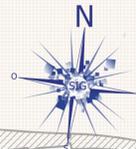
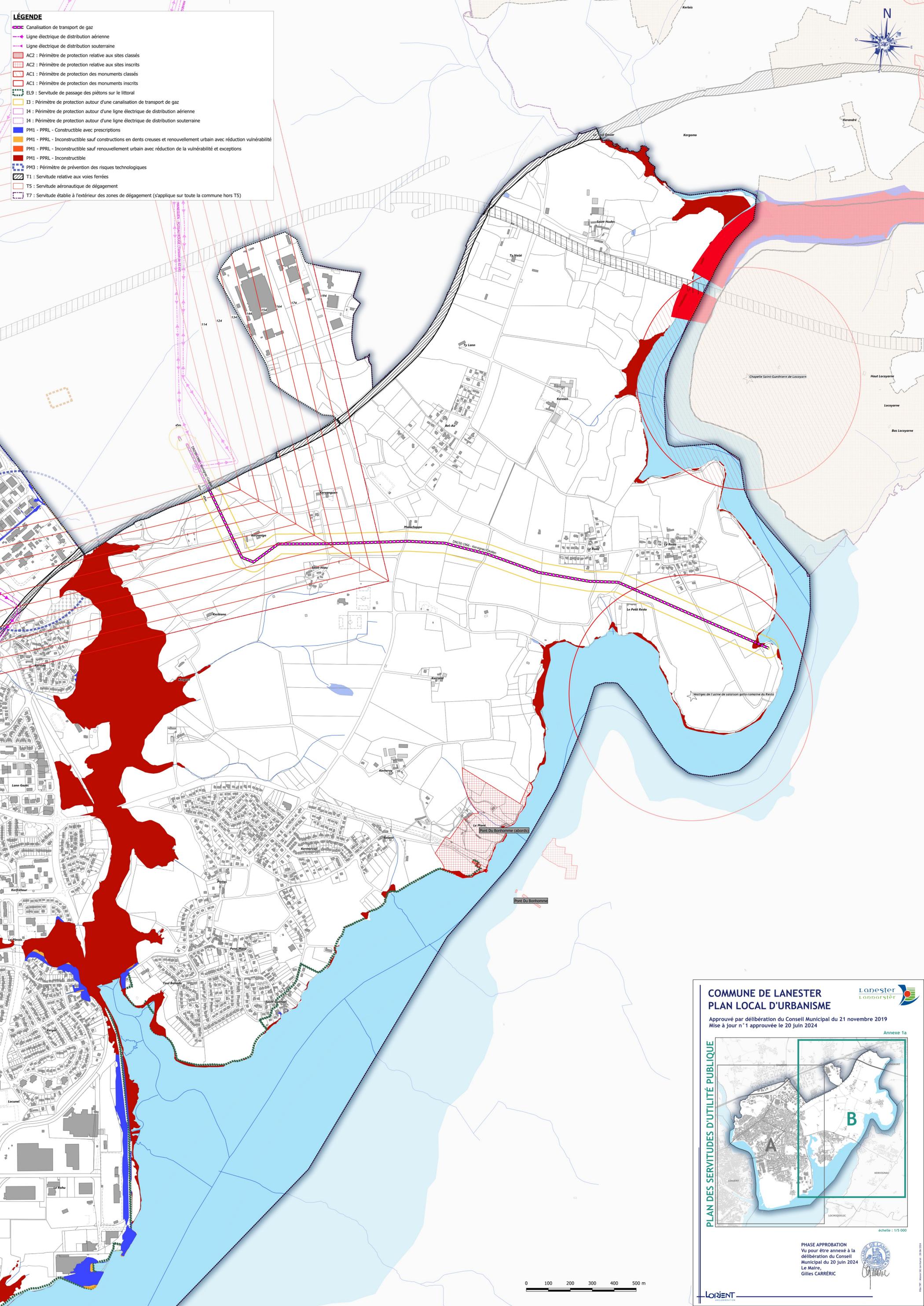


- LÉGENDE**
- Canalisation de transport de gaz
  - Ligne électrique de distribution aérienne
  - Ligne électrique de distribution souterraine
  - AC2 : Périmètre de protection relative aux sites classés
  - AC2 : Périmètre de protection relative aux sites inscrits
  - AC1 : Périmètre de protection des monuments classés
  - AC1 : Périmètre de protection des monuments inscrits
  - EL9 : Servitude de passage des piétons sur le littoral
  - I3 : Périmètre de protection autour d'une canalisation de transport de gaz
  - I4 : Périmètre de protection autour d'une ligne électrique de distribution aérienne
  - I4 : Périmètre de protection autour d'une ligne électrique de distribution souterraine
  - PM1 - PPRL - Constructible avec prescriptions
  - PM1 - PPRL - Inconstructible sauf constructions en dents creues et renouvellement urbain avec réduction de vulnérabilité
  - PM1 - PPRL - Inconstructible sauf renouvellement urbain avec réduction de la vulnérabilité et exceptions
  - PM1 - PPRL - Inconstructible
  - PM3 : Périmètre de prévention des risques technologiques
  - T1 : Servitude relative aux voies ferrées
  - T5 : Servitude aéronautique de dégagement
  - T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (s'applique sur toute la commune hors T5)



**COMMUNE DE LANESTER**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 21 novembre 2019  
 Mise à jour n°1 approuvée le 20 juin 2024

Annexe 1a

**PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE**

échelle : 1/5 000

PHASE APPROBATION  
 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2024  
 Le Maire,  
 Gilles CARRERIC

